

Délibération du conseil d'administration n°2024/058

Budget Initial 2025 – Budget SICD

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-1, L712-2 et L712-3,

Vu le décret 2022-1537 du 8 décembre 2022 modifié relatif à la COMUE de Toulouse,

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Vu l'invitation qui a été adressée au Conseil d'Administration 8 jours avant la séance, conformément à l'article R17 du règlement intérieur de la COMUE de Toulouse,

Considérant que 33 membres étaient présents ou représentés sur les 40 qui composent le conseil, le quorum étant atteint,

Le Conseil d'Administration du 6 décembre 2024

Après en avoir délibéré et considérant les résultats du vote, à savoir :

- 27 voix favorables
- 0 voix défavorable
- 0 membre ne prenant pas part au vote
- 6 abstentions

DÉCIDE

Article 1 :

Le Conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes pour le budget initial de la Comue de Toulouse 2025 – Budget SICD :

- 4 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 1 719 008 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 242 814 € personnel
 - 1 472 194 € fonctionnement
 - 4 000 € investissement
- 1 719 008 € de crédits de paiement dont :
 - 242 814 € personnel
 - 1 472 194 € fonctionnement
 - 4 000 € investissement
- 1 575 245 € de prévisions de recettes
- - 143 763 € de solde budgétaire



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

...

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- - 183 763 € de variation de trésorerie
- - 148 963 € de résultat patrimonial
- - 139 763 € de capacité d'autofinancement
- - 143 763 € de variation de fonds de roulement
-

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Toulouse, le 6 décembre 2024

Le Président de la COMUE de Toulouse

Michael TOPLIS